



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 30 novembre 2021

Date d'affichage : 30 novembre 2021

### SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

#### Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

#### Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-168 : FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER  
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS  
OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Rapporteur : Luc CHAPUT

L'article L1612-1 du CGCT dispose que, « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. [...]

En outre, jusqu'à l'adoption du budget [...], l'exécutif [...] peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Afin de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture des crédits par opération d'investissement comme suit :

N°	Opération	Budget	Autorisation	%
10	MEJ - Maringues	30 000,00	7 500,00	25 %
11	AGV Maringues	54 500,00	10 000,00	18 %
18	Circuits de randonnée et de découverte	15 000,00	-	0 %
19	Fonds d'aide à l'hébergement touristique	10 000,00	-	0 %
20	Circuits urbains touristiques	1 000,00	-	0 %
21	Multi-accueil	3 100,00	500,00	16 %
24	Médiathèque	8 360,00	2 090,00	25 %
25	Salle d'exposition	16 500,00	4 125,00	25 %
30	Equipement MNL	60 000,00	15 000,00	25 %
31	Voirie et réseaux	10 000,00	2 500,00	25 %
37	AGV Randan	4 500,00	1 125,00	25 %
39	Aires de service camping-car	150 000,00	37 500,00	25 %
44	PLUj	20 000,00	5 000,00	25 %
45	RAM équipement	10 100,00	2 000,00	20 %
46	ALSH équipement	14 140,00	3 000,00	21 %
47	Services techniques équipement	40 000,00	10 000,00	25 %
48	Projet de territoire	1 815 972,49	-	0 %
49	Fab Limagne	15 000,00	3 750,00	25 %
50	Espace enfance-jeunesse Aigueperse	4 500 000,00	-	0 %
51	Aides aux entreprises	45 000,00	11 150,00	25 %
52	Voie verte	230 000,00	-	0 %
53	Développement numérique	60 000,00	15 000,00	25 %
55	Campagne façades	8 750,00	-	0 %
56	Médiathèque Randan	4 603 000,00	100 000,00	2 %
57	Grand cycle de l'eau GEMAPI	125 000,00	31 150,00	25 %
58	PCAET	50 000,00	12 500,00	25 %
59	Protection environnement	15 000,00	-	0 %
60	Politique habitat - Habiter mieux	65 000,00	16 150,00	25 %
61	Pôle ados	2 300,00	500,00	22 %
62	Prospectives foncières	70 000,00	10 000,00	14 %
63	Centres-bourgs	32 000,00	8 000,00	25 %
64	Maison de site Maringues	10 000,00	2 500,00	25 %
65	LAEP	4 500,00	1 125,00	25 %
2051	ONA - Concessions et droits similaires	10 000,00	-	0 %
2183	ONA - Matériel de bureau et matériel informatique	100 000,00	10 000,00	10 %
2184	ONA - Mobilier	80 000,00	10 000,00	13 %
2188	ONA - Autres immobilisations corporelles	5 000,00	-	0 %

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite proposée ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 13/12/2021  
Le président,

